LES LANDES
journal
des « Amitiés
landaises »

5e année - N° 65
Nouvelle série

LE NUMERO : 50 CENTIMES

26 Août 1933

Directeur : P. E. LAMAISON

LES LANDES

Hebdomadaire régional illustré

La rédaction est ouverte tous les samedis de 15 heures à 17 heures : rue Vincent-Depaul, 79 à Dax. Téléph. 43

Rédacteur en chef : MATHIAS MORHARDT
Villa Yayi à Capbreton (Landes) Téléph 78

Abonnement annuel .... France : 24 fr. — Etranger : 34 fr.

ADMINISTRATION-PUBLICITE
Madim - Rue Maubec, Bayonne - Téléph 12.20

Chèques Postaux Bordeaux n° 197.10

BUREAUX
DAX - 79, Rue Vincent-Depaul
BAYONNE - Place des Basques

Lisez chaque
samedi
LES LANDES
journal de la vie
landaise

Sauvez les élites !

On connaît le timbre postal qui nous recommande de « sauver les élites. » C'est assurément là une utile propagande, encore que le propre des élites soit de connaître l'art de se sauver soi-même. Dans tous les cas, en ces temps troublés et tourmentés, c'est vers elles que nous sommes tentés de nous tourner. Que ne trouvent-elles le moyen de nous tirer d'embarras plus rapidement !

Mais d'abord ne pourraient-elles pas nous donner sur la géographie des notions plus nettes et plus précises ? Un humble postier parisien vient d'être la victime des notions trop confuses qu'il a reçues d'elles sur ce vaste sujet. La lettre qui lui a été confiée à 16 h. 30, le 23 mai dernier, au bureau de poste de la rue Singer (XVIe arrt.) et qui était destinée à Capbreton dans les Landes, a été dirigée en toute diligence par ses soins sur l'Afrique du Sud, où elle est arrivée, on ne sait à quelle heure, le 12 juin 1933. Le timbre de Capetown (Kaapstad) l'atteste irrécusablement. Et une foule d'indications mi-anglaises, mi-hollandaises, montrent l'étonnement des postiers de là-bas à qui l'Agence Durand, destinataire de la missive, était totalement inconnue.

« Insufficiently prepaid », disent les postiers anglais, qui constatent que le timbre sur lequel s'étale l'inscription « Sauvez les élites » est un simple timbre de 50 centimes qui ne justifie nullement l'immense voyage de la lettre parisienne. Et les postiers hollandais ajoutent : « Onvoldoende gefrankeer. »

Au surplus, faute de destinataire, les Anglais se résignent à renvoyer la lettre à l'expéditeur : « Returned for better direction » et la traduction se trouve au-dessous, en français cette fois : « Retourné pour meilleure adresse. »

On renvoie donc la missive. Mais on sait combien il est difficile d'arrêter une lettre une fois qu'elle est partie. Au surplus, la missive parisienne ne se considérait-elle pas à bon droit comme étant en mission officielle ? Elle avait, dès son départ, assumé le soin de contribuer à « sauver les élites ». Il était tout naturel que, dans l'accomplissement de sa tâche, elle allât jusqu'au bout du monde.

Aussi, un mois plus tard, le 13 juillet, la retrouvons-nous à Montréal, en plein Canada français. Pourquoi, sinon pour contribuer à « sauver les élites » ? Malheureusement, là encore elle n'est pas autorisée à prolonger longtemps son séjour. Le lendemain, 14 juillet, on lui inflige l'apposition d'un large timbre violet qui porte la funèbre inscription suivante : « Dead letter office » (Office des lettres mortes) et « Rebuts. »

Toutefois les pérégrinations de la missive n'étaient pas terminées. Bientôt, elle reprenait sa course à travers le vaste univers et nous la trouvons, le 19 juillet, à Ottawa, au bureau des rebuts, dans la « Division de l'inspection. »

Comment s'en est-elle évadée enfin ? La longue série des inscriptions postales qu'elle porte glorieusement sur ses deux faces, et qui lui assurent une place éminente dans le musée des grands voyages épistolaires, ne le dit pas expressément. Ne suffit-il pas qu'on sache qu'elle s'est évadée, et qu'un mois plus tard le 12 août 1933, elle arrivait à Capbreton, dans les Landes, où elle était remise à son destinataire, notre excellent ami Ernest Durand ? Son immense croisière de propagande ne lui avait même pas demandé trois mois ! Est-il nécessaire de dire que la suscription de l'enveloppe portait d'une bonne et claire écriture ces mots : « Agence Durand, Capbreton, Landes », qui eussent pu, avec un peu d'attention, lui éviter ces longs voyages ? Au reste, le timbre de 50 centimes aurait pu suffire à lui interdire de sortir du territoire français.

On trouvera peut-être, dans la plaisante aventure de la lettre qui ne s'est pas perdue, une excellente explication des mots : « sauvez les élites » que précise cette objurgation qui figure sur le timbre oblitéré de notre voyageuse « Aidez la cité universitaire ! » C'est évidemment pour que nous arrivions à une connaissance meilleure et plus exacte de l'univers, qu'il nous appartient de contribuer à la formation des maîtres qui nous enseigneront la géographie et qui nous donneront, avec le sens de la direction, un peu de cette philosophie sans laquelle les hommes irrités refuseraient de s'incliner devant les inévitables accidents de la vie.

MATHIAS MORHARDT



Clair-Bois — Pierre Bleue

HOSSEGOR — LES VILLAS CELEBRES

Ph. Barbier - Hossegor

Propos d'un landais

QUE faire de nos fils ?

Chaque jour de ces belles vacances couleur de pain de seigle, Paul Allard, dans « l'Intran, » pose l'obsédante question : « Que faire de nos fils ? »

Durant ces heures de plein ciel et de mer, hommes libres, faites de vos fils des nageurs.

Hier encore, à Biarritz, deux jeunes hommes vernis d'or et de sel, deux jeunes athlètes, ont coulé, chavirés par une mer houleuse. Sans doute, l'un d'eux — le premier — fut d'une « inconcevable imprudence » et le communiqué de la mairie de Biarritz prend bien soin de souligner qu'il se mit à l'eau après la fermeture du bain. Sa témérité a entraîné la mort du deuxième, le courageux, qui se porta à son secours. Les sirènes ne font entendre leur chant mélodieux que par grosse mer, balancées lascivement à la crête des vagues. Les bons nageurs résistent mal à leur appel et moins sages ils sont en cela que les marins du temps doré des légendes, qui, dans les passages périlleux de la Méditerranée divine, se bouchaient les oreilles avec de la cire.

Celui qui partit était, sans doute, un fort nageur. Dans de belles piscines il avait remporté de belles médailles et son crawl vertigineux faisait l'admiration de ses jeunes amis. C'était un bon nageur de laboratoire.

Faites de vos fils de bons nageurs de mer. En mer, savoir nager, c'est savoir tourbillonner dans les vagues, cabrioler, filer avec le courant et se retourner tête en place. Lutter au bon moment, prendre souffle, se suspendre et, tout d'un coup, contracté, se reprendre et, avec la vague porteuse, passer.

Savoir boire ! Vous qui barbotez sur la plage, avant que d'apprendre à nager, apprenez, croyez-moi, à boire la tasse... Sans cette accoutumance, point de salut. C'est le premier verre d'eau salée qui vous fera oublier votre crawl et revenir sagement à la brasse. Dans les vagues, la grande affaire, c'est de flotter et de boire.

« Chibaou euscapat que barreun l'euscudrie » dit un vieux dicton de nos Landes. Et c'est après chaque noyade que l'on songe aux moyens de sauvetage. Ceux-ci sont partout, et particulièrement sur les grandes plages de la région, d'une insuffisance et d'un précaire ridicule.

Neuf fois sur dix, la corde, la pauvre corde du salut, casse ! Et il n'y a qu'une corde !

J'ai assisté — à divers titres — à plusieurs noyades. Pour le pauvre diable emporté, mais qui lutte encore, et qui voit et qui pense, le spectacle est lamentable. Partout affolement. Il assiste à son enterrement et la foule stupide fait la joie de l'ordonnateur.

Le courageux maître-baigneur, lui, tire, traîne.

Le noyé bat des bras. Et là-bas, grouillant sur la plage, la foule tire à hûe et à dia. Bêtement, violemment. Et tout soudain la corde casse !

Le pauvre sauveteur, huit jours après, aura des fleurs et trois discours...

Le seul efficace moyen de sauvetage pour nos plages ? C'est le matelas en caoutchouc.

Les bons nageurs le dirigeront lestement vers le large où, se débat le pauvre bougre. Facilement, ils hisseront le rescapé et la corde attachée, qui en partie aura été soutenue durant le trajet pourra haler le tout sans heurts, sans désastreuses secousses. Le matelas chargé de deux ou trois corps, aidé du battement des pieds, sur la mer glissera. Un seul moyen de sauvetage : le matelas.

La dépense légère sera facilement récupérée. Comment ? Que l'on fasse payer une bonne amende aux imprudents qui auront eu à en user. Ils sont nombreux chaque année. Une bonne amende : Une amende salée !

P. E.L.

Le VIe déjeuner des Amitiés landaises

Nous rappelons à nos lecteurs que le VIe déjeuner des « Amitiés landaises » aura lieu le dimanche 10 septembre prochain dans le cadre magnifiquement romantique des ruines de Sorde-l'Abbaye que leurs propriétaires, M. et Mme René Clauzel de la Villehélio ont mises, avec le plus gracieux empressement, à la disposition de M. Carlos de Castéra, président de ce déjeuner. Cette belle manifestation ne le cédera à aucune de celles qui l'ont précédée. On y célébrera les vieilles traditions de la pêche landaise. Et ce sont les spécialistes landais les plus connus et les plus compétents qui en diront les mérites et les agréments. Après quoi, on dansera.

On lira plus loin l'article très intéressant de notre érudit collaborateur René Cuzacq qui nous donne une haute idée de l'importance préhistorique de Sorde-l'Abbaye.

Les inscriptions pour le VIe déjeuner des « Amitiés landaises » sont reçues par M. Carlos de Castéra, au château d'Angoumé, par Rivière, par le secrétaire général, M. Jean Prunetti, architecte D. P. L. G., rue Cazade 22 à Dax et par M. André Dupuy, banquier à Dax.

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement a expiré, de vouloir bien nous en envoyer d'extrême urgence le renouvellement (24 fr.), par chèque-postal, à l'adresse des Etablissements Madim, Bordeaux n° 197.10.

Le déjeuner et l'Assemblée générale des Amis du Lac d'Hossegor

UNE MANIFESTATION CLAUDE-FARRERE CHARLES DERENNES

La personnalité de Claude Farrère, qui présidera le prochain Déjeuner des Amis du Lac d'Hossegor, donnera un éclat particulier à cette manifestation dont, au surplus, nous n'avons pas besoin de souligner le caractère régional. Il aura lieu sous les ombrages de l'hôtel du Parc, si le ciel veut bien être de la fête.

Le prix est de 33 fr. service compris ; on peut s'inscrire au bureau de l'hôtel,

A la demande des Amis de Charles Derennes, les Amis du lac d'Hossegor ont décidé de mettre cette manifestation sous la vocable du célèbre écrivain : M. Claude Farrère le célébrera avec le cœur de l'ami et l'éloquence de l'artiste. Et il fera connaître les initiatives qui ont été prises pour assurer le souvenir de l'auteur de la « Vie du Grillon », dans ces Landes, qu'il a aimées et chantées avec tant de lyrisme et d'esprit.

Une assemblée générale qui réunira tous les admirateurs du site aura lieu avant ce Déjeuner, le même jour, à 10 h. 30, à la villa Vamireh, face à l'hôtel du Parc, en présence du préfet des Landes, sous la présidence de M. Etienne Huyard auquel « Les Landes » ont souvent rendu hommage, notamment, il y a quelques semaines, dans les lignes qui ont été consacrées à son beau livre : « Les premières amours de Louis XIV. »

Nous espérons, avec les organisateurs de cette manifestation, que les admirateurs de la « Bataille » et des « Civilisés » se presseront nombreux autour de Claude Farrère sans parler des admirateurs de Charles Derennes, qui sont tous des admirateurs du paysage landais.

LES LANDES
Hebdomadaire régional illustré
Le numéro : 50 centimes
Abonnement annuel :
France : 24 fr. — Etranger : 34 fr.

Lire dans les prochains numéros :

MATHIAS MORHARDT : Les trois Bacler d'Albe.

P.-E. LAMAISON : La Pêche au Cordeau.

ANDRE BEAUCLAIR-LAFAYE : Impressions d'un Landais en Tunisie.

RENE CUZACQ : Sorde-l'Abbaye et l'Abbaye de Sorde.

Sorde l'Abbaye

capitale préhistorique des Landes

Aux bords de la Vézère lointaine, les Eyzies sont la capitale de la préhistoire française. Soyons justes : nulle part ailleurs, nous ne saurions retrouver l'équivalent d'une grotte telle que Font-de-Gaume. Mais je prétends sans peine que les plus célèbres abris périgourdins, y compris celui de Laugerie, ne le cèdent en rien aux abris de chez nous.

Car les Landes sont l'un des centres les plus importants de la préhistoire : il suffit, pour s'en rendre compte, de lire dans « Nos Landes » les belles pages écrites à ce sujet par M. Dubalen ou de visiter à Mont-de-Marsan le Musée qui porte son nom. Ici même nous avons évoqué la Vénus de Brassempouy. Puisque le déjeuner des Amitiés Landaises tient ses assises à Sorde-l'Abbaye, il convient aujourd'hui d'évoquer ce que fut l'un des grands centres de notre préhistoire.

Un long éperon calcaire s'étend ou plutôt s'allonge entre les deux gaves, recouvert d'une immense traînée de cailloutis des terrasses : paysage du type périgourdin s'il en fut, où le calcaire n'est pas seulement apte à donner le surplomb des vastes corniches, mais contient encore les tapis de silex précieux entre tous. Sous nos climats pluvieux les grands abrupts calcaires se couronnent et se parent de la plus verdoyante végétation ; l'eau coule bleue, chemin tout tracé à travers la nature primitive, joignant les ressources immenses de la pêche à celles de la chasse. Le confluent voisin est un carrefour de routes d'eaux et de terre : ce site privilégié devait attirer les hommes dès l'origine. Que Rosny aîné n'a-t-il connu Sorde quand il écrivit ses admirables romans préhistoriques !

La fin de l'âge de la pierre taillée, à l'époque du renne et d'un climat russe, a connu chez nous une splendide civilisation. Un fleuve de glace descendait le Gave d'Ossau jusqu'à Arudy, dont le bassin terminal témoigne encore de l'accumulation des moraines ; le glacier de la Vallée d'Aspe ne dépassait pas Bedous ; dernière langue de glace du côté de l'Atlantique, le glacier du Saison ne dépassait pas Licq-Athérey, là même où se dresse l'usine électrique. Au climat chaud et humide correspondant aux huttes de branchage et à l'époque de l'hippopotame — avait succédé un climat froid et sec qui correspond à l'âge du renne, aux grottes et aux abris habités. C'est alors — à cette époque magdalénienne, au déclin de l'âge de la pierre taillée — que l'art humain produisit des chefs-d'œuvre. De cette civilisation, où se révéla l'intelligence de l'Homme, nous ne connaissons que quelques aspects mystérieux et fragmentaires. Du moins Sorde est-elle un de ces lieux où la préhistoire nous convie avec ses palpitants problèmes. Je suis même de ceux qui croient qu'en ces contrées pyrénéennes des découvertes essentielles surgiront quelque jour : car je ne cesse de répéter que des Eyzies à Altamira, la route passait par Sorde et le Pays Basque ; après des millénaires elle était encore la route de Charlemagne et de Roland par Roncevaux. Quelque jour en nos contrées surgira la soudure entre le Périgord et la Galise !

⁂

C'est assez improprement que l'on parle à Sorde de « grotte ». Le terme juste est celui « d'abri ». Ça et là la corniche calcaire donne une série de surplombs, ayant grossièrement la coupe de triangles rectangles, dessinant en quelque sorte une série de cellules voisines, remplies des dépôts de la préhistoire.

Le plus fameux de ces abris est l'abri Durruthy (du nom de son propriétaire), près de la ferme du Pastou : son « toit » avance de 2 mètre à peine ; il est vrai que jadis l'avancée était plus forte. Rappelons aussi le nom de l'explorateur Louis Lartet, le fils d'Edouard Lartet, l'un des pionniers de la préhistoire.

La couche inférieure comprenait un lit de silex et de terre brûlée et calcinée mélangée de cendres fines ou de limons jaunes. Une squelette s'y trouvait mais dont les restes n'étaient points dispersés au hasard : ce squelette avait été mis dans une tombe ; ce mort, on l'avait enterré avec son mobilier et sa parure ! Et ceci témoigne de croyances lointaines sur lesquelles je renvoie aux pages d'un livre essentiel, celui du P. Mainage sur « Les Religions de la Préhistoire ». Cet homme enterré là avait un collier et une ceinture faits d'une quarantaine de canines d'ours percées d'un trou pour les réunir ensemble.

RENE CUZACQ

(Suite en 2me page)



Les Landes d'autrefois

M. Eugène Milliès-Lacroix a été appelé récemment à exposer au Sénat la question de la tuberculose bovine qui donne lieu dans les Landes et dans le Béarn, à tant de justes plaintes. Son intervention lui a valu une lettre qu'il veut bien, avec l'autorisation de l'auteur, nous transmettre et que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs. Cette lettre est pleine d'enseignements précieux sur le passé des Landes. On la lira avec un très vif plaisir. L'auteur, qui dans la solitude de son coteau chalossais, occupe ses loisirs à l'étude filialement attentive de son pays natal, ne nous à pas autorisé à publier son nom. Nous le déplorons vivement. Mais nous n'avons pas besoin de dire combien nous serons heureux dans « Les Landes » de recevoir, chaque fois qu'il le jugera à propos, les enseignements que ses patientes recherches lui auront inspirés :

X... 11 Juillet 1933,

Mon cher Sénateur,

J'ai lu ce matin, avec un vif plaisir, dans la « Petite Gironde » votre discours récent, aussi spirituel que plein de sens, au sujet de la tuberculose bovine. Voudriez-vous me permettre de compléter sur un point ce que vous dites de nos consorces ?

En leur donnant un siècle d'âge, vous les rajeunissez amplement : si j'en crois nos vieux papiers, c'est deux ou trois qu'il faudrait dire, et, dès l'origine, leurs clauses étaient assez voisines de nos statuts actuels ; les recherches auxquelles j'emploie mes loisirs de retraite m'ont permis de ficher de nombreux actes notariaux sanctionnant le régime de ces vénérables mutuelles.

En ces vieux temps, le notaire intervenait plus fréquemment qu'aujourd'hui dans les actes de la vie agricole, notamment dans la plupart des contrats de métayage ou « fazendure » (cf fazenda, en portugais, « hacienda » en espagnol signifiant exploitation rurale et notre vieille expression gasconne « ha un begn », faire, travailler un bien) et rien n'est plus curieux pour celui dont les ancêtres, tels les miens, sont depuis quatre siècles au moins accrochés au même carré de terre, que de suivre, au cours des décades, l'évolution des clauses de ces contrats.

Une telle étude conduit à des conclusions assez inattendues : croiriez-vous, par exemple, que la dîme du onzième sur le froment en gerbes, qui, jusqu'à ces dernières années, était encore prélevée au profit du maître, n'a commencé à apparaître qu'après la Révolution ? J'ai vainement cherché à découvrir les raisons de cette singulière anomalie.

D'une manière générale, les conditions faites au métayer étaient peut-être plus favorables au 17e et au 18e siècle qu'au siècle passé.

Un fait frappant, c'est l'infinie variété des clauses établies entre parties : on pourrait presque affirmer que sur la vaste échelle des récoltes partagées et des conventions établies pour les redevances, marnages, frais divers, peu de contrats étaient tout a fait identiques ; mieux même dans deux contrats conclus la même année par le même maître pour deux métairies voisines, j'ai relevé des divergences notables.

Comment expliquer cette variété sinon en admettant que c'est après sérieuse et libre discussion, compte tenu de la valeur du fonds en cause, aussi des références réciproques des intéressés, que le contrat s'établissait. Ne faut-il pas aussi reconnaitre qu'une telle souplesse dans la définition du régime terrien s'accorde mal avec l'esprit de routine, le traditionnalisme rigide et oppressif que nous prêtons assez gratuitement à nos ancêtres ?

Dans un autre ordre d'idées, de l'examen de nombreux actes notariaux que j'ai fichés, il résulte ceci que je livrerais volontiers aux méditations de ceux qui s'en vont louant bruyamment les bienfaits exclusifs des gouvernements modernes en matière d'instruction primaire : je me suis attaché à relever, sur ces vieux actes, spécialement sur les contrats de consorces, intéressant parfois plus de 40 co-contractants, le nombre de ceux qui, « pour ne savoir » n'ont pu signer « à la cède ».

Eh bien ! ce nombre ne dépasse pas 20 % en moyenne. Or, en 1895, si j'en crois le géographe Joanne, sur 2697 conscrits landais, 495 soit 18.3 % ne savaient pas écrire. Sans doute la situation s'est-elle améliorée depuis 40 ans et, cependant, moi-même depuis 3 ans que je fais signer par mes bons concitoyens, des polices d'assurances mutuelles, ne constaté-je pas chaque jour la peine que nos assurés éprouvent à aligner les lettres de leurs noms, lorsqu'ils n'ont pas recours à leurs fils ou à leurs femmes pour cette grave affaire !

Vous observerez que depuis la fin du 16me siècle, il y a dans mon village un « maitre de petites écoles » et, bien qu'en ces âges lointains l'instruction ne fût pas obligatoire, tout me porte à penser que ses petits écoliers étaient aussi nombreux que maintenant et son enseignement aussi profitable ; je possède dans mes archives familiales un témoignage assez probant de ce que j'avance, c'est le « livre de raison » de mon trisaïeul, lequel, né sous le « Grand Roy » et mort durant la Révolution, y consigna jour pour jour ses comptes de forgeron, de cultivateur et de marguillier de la chapelle voisine, avec une netteté dont peu de paysans seraient aujourd'hui capables.

Par contre, il n'y avait pas une écolière dans la paroisse : les filles étaient systématiquement confinées dans les soins de ménage ; seule la châtelaine savait signer son nom et avec qu'elle maladresse ! Bien que demi-bourgeoise, ma grand-mère maternelle, fille du premier maire de la commune voisine après la Révolution, était illettrée.

Ainsi on peut dire que seules les femmes furent largement et indiscutablement les bénéficiaires des législations du 19e siècle en matière d'instruction enfantine.

Je n'en finirais pas si je voulais mettre en relief les innombrables raisons que j'ai acquises, à ma grande surprise, par l'humble étude de la vie sociale dans le passé, en ce petit coin chalossais pour me recommander une extrême prudence dans le jugement comparatif des régimes qui se succédèrent en France.

Un seul fait, pourtant, et j'achève : en 1712 la récolte de froment a manqué et l'ensemencement sera difficile. Le 10 août la communauté se réunit (27 notables sachant tous signer) pour demander l'assistance du Roy. Dès le 7 Septembre celui-ci par la plume du subdélégué de son Intendant à St-Sever, donne un acquiescement de principe : on discute seulement sur l'importance du prêt demandé ; le 12 novembre sur l'ordre du subdélégué Neurisse, le magasinier du Roy à Dax délivre 5 Kaâs (50 sacs) de froment au premier jurat ; la communauté en demandait 100. Il ne s'agit que d'un prêt consenti sans intérêt, sous caution des principaux propriétaires, mais le Roy n'est remboursé que 18 mois après, soit le 21 janvier 1714.

Veuillez noter la rapidité de la réponse royale et que nous sommes 3 ans après Malplaquet, à une époque de particulière impécuniosité du trésor royal.

Je m'arrête, assez préoccupé du temps que la lecture de ma prose va vous faire perdre ; mais m'entretenant de ces choses, cet après-midi, avec mon cousin X... qui, tout précisément, venait de vous voir, l'idée m'est venue de tenter de vous divertir un instant, en ce début de vacances, de ces vieilles histoires, liées au demeurant aux intérêts que vous défendez si alertement.

Croyez, mon cher Sénateur, à mes sentiments cordialement dévoués.

X.



Arnaud de Molis

Artiste landais

Ceux qui ne connaissent pas encore la cathédrale d'Auch la visiteront certainement un jour. Si, comme guide, ils ont affaire au sacristain, ils pourront suivre en toute confiance ce brave homme qui possède admirablement sa vieille cathédrale, l'aime passionnément et ne laissera de côté aucun détail susceptible de les intéresser. Qu'ils veuillent bien cependant accepter un humble avis : ne pas interrompre leur guide dans le cours de son exposé. Un mot transposé dans celui-ci suffit à l'obliger à reprendre au début du chapitre, et quelquefois le début est fort éloigné. L'inconvénient prend quelque importance quand il s'agit, par exemple, de l'énumération et de la description des 110 où 115 stalles qui composent les boiseries du chœur.

S'il ont affaire à un guide occasionnel, un autre danger les guette. Qu'ils n'hésitent pas, cette fois, quelque indiscrète que puisse paraitre la question, à s'informer de ses opinions politiques. S'il répond qu'il est bonapartiste, qu'ils renoncent délibérément à ses services (après l'avoir, bien entendu, rétribué largement pour éviter de sa part quelque désagréable manifestation de rancœur) et qu'ils continuent la visite de la cathédrale avec leur livret. Ce guide occasionnel n'aurait, en effet, qu'un souci : leur faire parcourir rapidement la basilique Sainte-Marie, impatient de les conduire ensuite dans une rue voisine de celle-ci et leur faire constater qu'une inscription prouve bien le passage de Napoléon dans la ville d'Auch.

Certes, chacun de nous prend, à divers titres, grand intérêt à l'histoire de l'Empereur, et le cas échéant est heureux de se documenter sur ses déplacements, mais l'art serait sacrifié à l'histoire par ce guide occasionnel qui oublierait de signaler aux visiteurs que les verrières des chapelles entourant le chœur, merveilles que l'univers catholique nous envie, sont une partie de l'œuvre d'un artiste à la fois verrier, peintre, sculpteur : Arnaud de Molis. Omission plus grave pour nous, ce cicerone laisserait ignorer que ce grand artiste, auquel on doit aussi les vitraux de la cathédrale de Toulouse, ceux de Lombèz et ceux de l'église de Fleurance était landais, qu'il est né et mort à Saint-Sever.

Il nous est très agréable de trouver le nom d'une des plus grandes gloires de l'Art français dans l'histoire des Landes et particulièrement dans celle de notre magnifique ville du Cap de Gascogne, si brillamment résumée par Michel le Grand dans la Collection des « Villes du Sud-Ouest. »

JEAN PRUNETTI

ABONNEZ-VOUS !

Vous contribuerez ainsi au développement industriel, commercial, agricole et touristique des Landes.

Sorde l'Abbaye

Capitale préhistorique des Landes

(Suite de la 1re page)

Seulement, ces canines étaient gravées ! Rien de plus beau n'a jamais été fait par quelque artiste animalier que ce brochet à l'affut, remarquable de vie et de réalisme : mais l'autre face de la canine nous montre le harpon destiné à saisir le poisson ; avec la chasse, la pêche était la préoccupation dominante ! Et ce brochet à la tête si caractéristique voisinait avec un phoque : l'eau glacée du Gave récélait alors ce curieux animal ! A la façon du Canada, il en était de même des castors. Quant au harpon gravé, découpé de fines barbelures qui attend aussi le phoque sur l'autre face de la canine, c'est certainement une arme fort intelligemment apprêtée. Tant que nous y sommes, disons qu'on a trouvé à Sorde, en dehors des flèches habituelles de silex, des dents de cheval, de bœuf, de renne, de cerf, de sanglier, de loup, de renard : ces animaux vivaient chez nous il y a quelque quinze mille ans !

Après cette couche célèbre venait à Durruthy une couche épaisse de cendres noirâtres, de silex, de cailloux roulés et de blocs effondrés de la voûte, d'ossements broyés d'animaux.

La couche suivante témoignait d'un abandon momentané, peut-être à la suite de quelque grande crue. Au-dessus, la couche supérieure contenait les débris d'une trentaine de squelettes allant de la fin de l'âge de la pierre taillée au début de l'âge de la pierre polie : il n'y a point eu ici de « hiatius » entre les deux âges. Il s'y trouvait une magnifique lame de silex rose ou un splendide silex brun témoignant de traces de polissage par retouches successives, des rondelles d'os très fines percées de deux trous symétriques, d'armes et d'outils de pierre, de poinçons, de grattoirs, de silex, de débris de lapins et de chevreuils, selon la claire description de M. Cartailhac. Ajoutons que Sorde, à l'âge de la pierre polie, a livré aussi de petits tranchets ou des flèches à tranchant transversal d'un type extrêmement curieux. N'oublions pas non plus une belle tête de cheval sur une plaque de schiste.

L'abri Durruthy n'avait que 2 mètres de profondeur sur une longueur de 8 à 9 mètres. Des autres excavations qui creusent l'abrupt calcaire de l'éperon rocheux haut de 100 mètres séparant les Gaves, l'abri Dufaure est ensuite le plus connu ; sur une longueur de 10 mètres, il entaillait la falaise de 4 mètres de profondeur. Ce site était tellement heureux que nous rejoignons ici l'âge des métaux : l'abri Dufaure a livré un collier ou torques de bronze. Au sommet de l'éperon qui domine les routes d'eau, comme dirait le romancier au talent si profond J.-F. Lacome d'Estalenx, il est certain que se trouvent, enfouis dans le sol, ces curieux tumulus pyrénéens contemporains des mégalithes : les terrasses fluvio-glaciaires correspondant au creusement des vallées, avec leurs dépôts de cailloutis roulés, entraînés au départ des énormes cônes de déjection constitués à la terminaison des langues glaciaires, se recouvrent chez nous (et notamment en Tursan) de « yerts » souffreteux et de « touyas » où de minces et aplaties élévations du sol indiquent les tumulus qui s'échelonnent jusqu'à l'époque historique en abritant de curieuses tombes.

Comme Saint-Cricq ou Saint-Sever, Sorde connut enfin et non moins naturellement une villa romaine aux belles mosaïques. Et une abbaye bénédictine s'y installa non moins normalement à son tour.

Aujourd'hui, le Musée Dubalen à Mont-de-Marsan ou les collections du Musée de la Faculté des Sciences de Toulouse gardent les reliques préhistoriques de Sordes. Mais le site si grandiosement beau montre encore ce que furent les conditions de vie de nos lointains ancêtres et entr'ouvre quelque peu le mystère profond de la plus lointaine humanité !

RENE CUZACQ

LES LANDAIS DE PARIS

Le statuaire Robert Wlérick

Le statuaire montois, Robert Wlérick, triomphe à Paris à côté de notre illustre ami Charles Despiau et du peintre Roland Oudot. Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'article suivant que lui consacre, dans « Le Matin » le critique d'art Edmond Campagnac :

« Aux environs de 1900, un jeune sculpteur de talent, Lucien Schnegg, au moment même où Rodin triomphait, ne craignait pas de réagir contre l'influence du maître, s'efforçant de donner à la jeune sculpture française une direction toute nouvelle. Il voulait qu'elle abandonnât l'art social et son pittoresque et qu'elle se dirigeât vers un classicisme, guidé tout à la fois par la sensibilité et le sens de la composition et de l'architecture. Schnegg sut réunir autour de lui toute une pléiade de sculpteurs dont les noms ne devaient pas tarder à s'affirmer. J'ai nommé Jeanne Poupelet, Despiau, Halou, Cavaillon, Arnold et enfin le dernier venu, Wlérick. Mais Lucien Schnegg disparut en 1909, à 45 ans.

« Une de ses élèves préférées vient, elle aussi de mourir : Jeanne Poupelet, qui laisse derrière elle une œuvre de premier ordre, dans laquelle dominent les qualités de simplicité, de goût et d'harmonie. Jeanne Poupelet est morte, la sculpture féminine est en deuil.

« Dans les salons qui s'ouvrent, nous retrouvons les qualités de composition et de simplicité que Schnegg ne cessait de prôner à ses amis. Parmi eux, Robert Wlérick est un de ceux qui ont suivi avec le plus de bonheur les leçons du jeune maître, tout en affirmant leur tempérament et leur originalité.

« Bien que son nom ait une consonance nordique, Wlérick est un Latin. Il est né sur la terre de Mont-de-Marsan. Comme un Méridional, comme un Latin, il est accueillant et affable et l'on sent, dès qu'on lui parle, combien grande est sa sensibilité et avec quelle passion il aime la vie. C'est cette passion de la vie qui a fait la beauté de son œuvre. Il a été sculpteur sur bois et cette matière l'a conduit aux beaux plans où la lumière joue largement. Il s'est aussi attaché à faire de beaux dessins où l'on retrouve toute la simplicité et toute la maîtrise de son talent. Dans ces dessins, d'un crayon alerte et sûr, il trace le profil de paysages landais où l'on voit la maison rustique vivre modestement à l'ombre des grands pins qui dressent vers le ciel l'élégance de leurs colonnes.

« Sculpture sur bois, dessin, modelage furent pour l'artiste des travaux d'approche, car c'est un consciencieux, un inquiet qui va lentement, mais sûrement dans la découverte de la déesse. Doué de qualités naturelles très vives qui lui permettraient comme à tant d'autres l'improvisation, il eût pu se laisser aller à multiplier ses esquisses et ses statuettes. Sans doute on retrouve dans ses ateliers des essais qui sont venus en une séance, tels que la « Femme nue » et « l'Héraclès ». Prenez-les dans la main, ces statuettes toutes vibrantes d'allégresse, faites-les tourner et retourner à la lumière ; voyez-les de face ou de profil, elles sont faites de mesure et de force, elles sont pleines de félicité ; en les modelant, d'un seul coup, l'artiste a atteint le but suprême. Mais Wlérick s'est défié de cette facilité et, comme le poète, il sait remettre son ouvrage vingt fois sur le métier. Il est des œuvres que Wlérick travaille depuis dix ans pour les amener à un état définitif dans lequel resplendira la beauté que rêve son cerveau d'artiste.

« Par des états successifs, fixés dans le bronze dès qu'il a senti en eux une réalisation en harmonie avec son rêve, par des états successifs, dis-je, il nous marque les étapes d'un voyage au cours duquel l'artiste connait des alternatives de joie et de tristesse, alternatives qui l'acheminent vers une réalisation plus heureuse et plus vraie de toutes les formes de la vie.

« Ces formes, il les exprime dans d'harmonieuses compositions où le sens de l'architecture ne fait jamais défaut.

« Wlérick ne commet jamais la faute de s'attacher au détail qui ne serait pas commandé par l'harmonie même de l'œuvre. Tout se tient dans ses figures, dans ses bustes, dans ses corps humains qui semblent vivre avec nous.

« Certes, l'artiste ne travaille pas sans modèle, et respectueux de son modèle, il est assez maître de son talent pour le subordonner à l'être qui vit devant lui et dont il veut transposer les formes et la vie dans la pierre ou le bronze.

« Travaillant avec le souci d'exprimer la vérité, Wlérick, sans doute, ne traduira par des types humains tendant à l'universalité, mais il nous dira avec vérité les traits et le tempérament de l'individu.

« Rodin avait bien compris tout ce qu'il y a de grand et de noble dans l'art de Robert Wlérick. Un jour, accompagné de Bourdelle, il visitait le Salon de la Société nationale. S'arrêtant devant une œuvre de Wlérick, « la Petite fille des Landes », il fut captivé par toute la grâce qui s'en dégageait. Se tournant vers Bourdelle, il lui dit :

« — Voilà la sculpture de l'avenir, elle n'est pas trouée, le morceau fait corps avec l'ensemble, elle est...

« A ce moment, quelqu'un frappa sur l'épaule du maître et celui-ci s'interrompit au grand regret de Wlérick qui ignore encore ce qu'il allait dire. Mais je gage que Rodin aurait tout simplement ajouté : « Wlérick, votre œuvre est belle et harmonieuse comme la vie ».

EDMOND CAMPAGNAC

Les papeteries de Gascogne

Les Papeteries de Gascogne ont adressé aux journaux une note ainsi conçue :

« Il ne s'agit nullement de fermer les Papeteries de Gascogne. Ces Papeteries continueront à marcher comme par le passé, mais avec la différence, capitale pour les intérêts de la région landaise, qu'elles ne consommeront plus de bois de pins des Landes, puisqu'elles ont décidé de le remplacer, à partir de la campagne prochaine, par des pâtes importées.

« En fait, c'est seulement l'atelier de la transformation du bois en pâte à papier qui sera fermé. Seule la forêt landaise pâtira de l'indifférence des pouvoirs publics pour tout ce qui touche la forêt du Sud-Ouest et principalement pour les régions forestières qui, trop éloignées des ports d'embarquement, ne participent pas aux exportations de poteaux bruts. »

Ajoutons que M. Serre, ministre du commerce, a adressé à ce sujet, à MM. Eugène Milliès-Lacroix, Lourties et Daraignez, sénateurs, une lettre dans laquelle nous lisons :

« Actuellement, comme le Parlement a refusé au gouvernement le pouvoir de modifier les droits de douane par décret, aucune majoration de la protection douanière des pâtes ne peut être réalisée avant le début de la session extraordinaire.

« Mais, depuis le 31 juillet, nous avons la possibilité, soit de dénoncer la trêve en donnant un préavis d'un mois, soit de la proroger.

« En prévision d'une prorogation, mon département poursuit l'étude des remèdes à apporter à la situation de l'industrie papetière, de manière à être prêt, dès la rentrée des Chambres, à formuler des propositions.

« Pour ce qui est de la modification du taux de la taxe d'importation afférente aux pâtes de cellulose, un recours pour excès de pouvoir ayant été introduit contre le décret du 31 mars 1932, qui a classé ces marchandises dans la liste de celles qui acquittent la taxe au taux de 2 p. 100, le gouvernement ne peut prendre une décision avant de connaitre l'arrêt du Conseil d'Etat.

« Vous pouvez être assuré que mon département et celui du budget ne perdent pas de vue l'intérêt qui s'attache à une décision définitive en la matière. »

COROT DANS LES LANDES

Aux notes que notre ami J.-F. d'Estalenx nous a données samedi dernier sur « Corot dans les Landes » nous pouvons ajouter aujourd'hui, d'après un article de Serge Barranx, les renseignements complémentaire qui suivent.

C'est en 1872 que Corot se rendait à Saint-Jean-de-Luz et dans les Pyrénées. Il fut assailli par une troupe de paysans au cours d'une excursion qu'il faisait avec son ami Marilhat. Il eut là l'occasion de se rendre compte de sa force énorme : d'un coup de poing il assomma en effet l'un des agresseurs. « C'est étonnant, aurait-il dit. Je ne connaissais pas ma force. » Tel est du moins le propos que lui attribue le grand critique d'art des romantiques, Théophile Silvestre, dans « Les Artistes vivants » dont on a publié récemment une précieuse réédition. Corot, paraît-il, était athlétique.

Serge Barranx ajoute qu'il tient d'une tradition orale le fait suivant : Un soir, vers Tartas, Corot aurait peint, sur un contrevent une scène de village qui représentait des maréchaux-ferrants. Des voyageurs auraient acheté et emporté le contrevent.

A propos des Landes, Corot aurait dit : « J'ai vu là des verts extraordinaires. »

Il aurait peint une vue de la Midouze (aspect du vieux Mont-de-Marsan). Le regretté critique d'art, Gustave Geffroy, membre de l'Académie de Goncourt, en a envoyé la photographie à Serge Barranx.

L'œuvre de J.-B. de Grateloup

Nous rappelons à nos lecteurs que « Les Landes » ont décidé de réunir en un volume luxueusement édité par les Etablissements Madim, l'œuvre complet de l'illustre graveur dacquois J.-B. de Grateloup.

Ce splendide ouvrage sera enrichi d'une série d'études dues à des érudits et à des critiques autorisés.

Le tirage est strictement limité. Chaque exemplaire sera numéroté et signé par l'éditeur. Les exemplaires de grand luxe seront imprimés au nom du souscripteur.

Le tirage comprendra :

200 ex. sur beau papier à 35 fr. l'ex.

50 ex. sur papier de grand luxe avec double tirage des planches à 100 fr. l'ex.

On est prié d'envoyer d'urgence son bulletin de souscription à M. Mathias Morhardt, rédacteur en chef des « Landes », Chalet Yayi, Avenue de l'Océan, à Capbreton (Landes).

La souscription sera close dans un très bref délai.



Les évènements importants et les autres !

SAMEDI. — Encore un désastre !... La récolte de raisin sera trop belle. On suggère l'idée, dans l'Armagnac, d'en faire de l'eau-de-vie. Excellent !... L'armagnac serait la reine des eaux-de-vie, si nos vitu-culteurs savaient le vendre. De même, pour le raisin. A Capbreton et à Hossegor, le raisin médiocre et de seconde qualité se vend 3 fr. 50 les 500 grammes. A Bayonne, le raisin délicieux et de premier choix se vend 2 fr. 25 la livre. Qui donc enseignera l'art du bon commerce à nos bons commerçants landais ?

DIMANCHE. — En voilà une affaire ! Et c'est vrai puisque c'est dans les journaux. Un poivrot a mordu fortement à la main un gendarme. Aux dernieres nouvelles notre poivrot est au plus mal.

LUNDI. — On va célébrer le premier centenaire de Mme Adam. Mais il ne faut pas confondre Mme Adam avec Mme Eve. Elles n'ont rien de commun, pas même le mari.

MARDIE. — Encore une fichue histoire, et qui va vous donner le frisson. Le monde se refroidit ! La chose est certaine malgré les apparences et malgré la température elle-même qui s'insurge de toutes ses forces contre ces mauvaises nouvelles. C'est les arbres à feuilles caduques qui sont la cause ou plutôt le signe de tout le mal. Ils sont en régression dans le nord.

MERCREDI. — L'envoi de 50 gendarmes français dans le val d'Andorre est-il bien conforme aux traités ? La question ne sera pas posée. Et pourtant l'Andorre figure dans la liste des 39 Etats souverains de l'Europe. A ce titre la minuscule république-sœur fait partie de la Société des Nations. Il y a des esprits sensibles qui gémissent sur la disparition de vieilles pierres, inertes, sans beauté et sans histoire. Des traités plusieurs fois séculaires ne sont-ils pas, eux aussi, des monuments ? Et pourquoi la Commission des Monuments historiques néglige-t-elle d'en ordonner le classement ?

JEUDI. — La mémoire de Paul Verlaine est en péril ? Albert Thibaudet intitule son article « Le Poète assassiné » parce que François Porché a révélé que l'auteur de « Sagesse » n'était pas sage. On le savait au surplus depuis longtemps, et Anatole France, il y a quarante ans, l'avait qualifié de « mauvais garçon ! » Pauvre Lélian ! Le terrible démon qui le hantait bouscule encore ses cendres refroidies. Relisons-le ! Cela nous dispensera de le fréquenter.

VENDREDI. — Et voici que justement le nom fleuri et embaumé de Violette Nozière entre dans la grande renommée des vedettes criminelles ! Violette !... Aussi se cache-t-elle ! Elle aurait empoisonné son père et sa mère. C'est la police judiciaire qui le dit. La police judiciaire est suspecte. N'est-elle pas payée pour voir des criminels partout ? Il paraît que cette petite montmartroise aurait embrassé son papa sur les deux joues avant de lui faire absorber du poison. On n'est pas plus délicatement filiale.

Le dessinateur Henriot

Nous apprenons avec une douloureuse émotion la nouvelle de la mort de notre viel ami, le dessinateur Henriot, qui fut, les anciens lecteurs de notre journal s'en souviennent, l'un de nos fidèles collaborateurs. Pendant plus d'un an, ses spirituels feuilletons illustrés on fait, chaque semaine, la joie de tous.

Henriot, on le devinait aisément, appartenait au sud-ouest. Il était né à Toulouse et avait à Bordeaux une partie des siens. C'est à Toulouse qu'il fit son droit. Il partit ensuite pour Paris, où il comptait soutenir sa thèse de doctorat. Mais ses malicieux dessins avaient déjà attiré l'attention de quelques amis. Il illustra les « Petites Cardinal » de Ludovic Halevy et le succès qu'il obtint fixa sa vocation. Pendant près d'un demi siècle il a fait sur la couverture de « l'Illustration » un commentaire de l'actualité qui lui a acquis une juste célébrité. Il avait d'ailleurs brillamment collaboré au « Charivari » dont il assuma même un moment la direction.

L'ironie d'Henriot était sans méchanceté. Les milliers de dessins qu'il a exécutés sont imprégnés d'un bon sens infaillible. Il avait le mot pour rire. Il savait ne blesser personne.

Nous perdons en lui un vieil et très cher ami. Nous prions sa veuve et son fils, notre jeune camarade du « Temps » Emile Henriot, de vouloir bien trouver ici l'expression de notre respectueuse et bien affectueuse sympathie.

M. M.



CAPBRETON

Le grand-duc Boris chez les Boys-Scouts russes. — C'est le grand-duc Boris, frère du grand-duc Cyrille, prétendant au trône de Russie, qui, cette année, est venu sur le bord du canal du Bouret rendre visite aux boys-scouts russes. On sait que ceux-ci, depuis plusieurs années déjà, y font régulièrement, pendant la belle saison, un séjour de sept à huit semaines. Leur camp est installé à quelques mètres en amont du pont du chemin de fer. Il est très confortablement organisé. Les tentes sont des tentes militaires, solides et bien protégées contre les intempéries. Deux puits ont été forés qui donnent une eau excellente en abondance. La vaisselle est rudimentaire. Mais la cuisine paraît soigneusement approvisionnée. Les boys-scouts sont au nombre de 86. On remarque parmi eux cinq gentilles fillettes aux cheveux blonds. Le plus jeune d'entre eux a eu juste six ans, le jour de la visite du grand-duc. Les aînés ont jusqu'à dix-huit ans. Le colonel Bogdanovitch, du régiment de Preobrajewski, est à leur tête. Des exercices ont lieu chaque jour, exercices athlétiques et exercices d'ensemble. La discipline toute militaire est d'ailleurs tempérée par une bonne grâce parfaite. Les visages de ces jeunes gens sont clairs et souriants. Cette vie au grand air leur plaît évidemment.

Disons ici que les Boys-Scouts russes, s'ils sont très touchés de la cordialité avec laquelle on les reçoit à Capbreton, n'y viennent pas toutefois les mains vides. Ils ont apporté, chaque année, une centaine de mille francs qui ont été repartis entre les fournisseurs de la commune.

L'arrivée du grand-duc Boris a été annoncée par le clairon. Quelques visiteurs étrangers seulement ont été admis dans le camp. On les présentera tout à l'heure au grand-duc qui leur serrera très affablement la main. Assis sur des bancs rustiques autour d'une table frugale, il prendra même un verre de bière avec eux tout en s'entretenant des bienfaits de cette forêt landaise qui paraît le séduire vivement.

Auparavant pourtant, le père Joan Tzeretelli a chanté la messe que les boys-scouts ont accompagnée. Puis, après la collation, on assiste au défilé des jeunes russes et aux exercices athlétiques. La brise marine atténue heureusement la chaleur qui est très grande. Etendus sur des couvertures, autour du grand-duc, qui occupe la chaise unique, les invités sont enchantés de ce naïf spectacle. Il n'excite pas à un moindre degré la curiosité des touristes qui circulent en bateau sur le canal du Bouret.

Les exercices sont un moment interrompus par les Boys-Scouts français qui, installés dans le voisinage, tiennent à rendre hommage au prince russe. Ce sont les « Eclaireurs de France. » Ils appartiennent à la Gascogne et aux Cévennes. Ils chantent un chœur et défilent devant nous en bon ordre — un ordre toutefois un peu moins ordonné que l'ordre russe.

Et c'est, maintenant, par les chœurs russe que va se terminer cette petite solennité. Est-ce dire assez que de dire que ces chœurs sont magnifiques ? Grands et petits, tout ce monde chante de toute son âme. Ce n'est pas seulement la voix qui est belle, c'est la ferveur des chanteurs et la joyeuse émotion qui les exalte. On ne cesse de crier : « Encore ! Encore ! » Infatigables, les choristes ne se font pas prier. On dirait qu'ils éprouvent autant de plaisir à chanter que nous en éprouvons à les écouter.

Il est près de six heures, lorsque le grand duc, après avoir serré de nouveau la main de chacun, remonte dans sa voiture et reprend la route de Biarritz où il réside. Il est longuement acclamé par les Boys-Scouts russes et français fraternellement mêlés.

Chez les « Eclaireurs de France. » — Après la visite du grand-duc Boris aux Boys-scouts russes, les Boys-Scouts français ont tenu à nous montrer leur camp. La visite a été pittoresque et charmante. Sans doute, le camp français est moins luxueusement installé que le camp russe. La plupart des tentes sont de simples pièces d'étoffes tendues entre les arbres. Elles ne contiennent pas toutes un lit. Mais ceux qui en ont voulu s'en sont confectionné un eux-mêmes.

Le chef du camp français est un jeune auscitain, Pierre Dejean, étudiant en droit de l'Université de Toulouse. Il est assisté de plusieurs de ses camarades. Un professeur du Lycée de jeunes filles de Toulouse s'occupe des plus jeunes.

Moins d'ordre que dans le camp russe, et les chœurs sont musicalement moins impressionnants, c'est certain. Mais en revanche, nos Boys-scouts français sont pleins de malice et d'esprit. Rangés devant chaque tente, au nombre de cinq ou six, « Les Renards «, « les Ours », « les Panthères », « les Gazelles » nous disent successivement les chansons qu'ils viennent de composer sur nos vieux airs populaires. Ils y célèbrent les hauts faits des uns ou se moquent spirituellement de l'apathie des autres. Bref, c'est un exposé succinct de la vie du camp, joyeusement caricaturé dans le cadre des chants traditionnels. Et puis que de fantaisie dans l'installation des ustensiles ! On a inventé des systèmes très compliqués d'ascenseurs pour jucher les casseroles au sommet des grands pins. On tire la ficelle, et la vaisselle monte. Si elle casse, tout tombe à la fois. C'est charmant.

Comme leurs voisins, les Russes, nos petits boys-scouts français sont enchantés de la forêt landaise que beaucoup d'entre eux voient pour la première fois.

La Fête du hameau des Ecureuils. — Une foule d'élite a assisté à la belle fête organisée au Préventorium des Ecureuils, par la vicomtesse de Pelleport que secondaient gracieusement de nombreuses dames dont la charitable activité est infatigable et parmi lesquelles on remarquait notamment Mme Albert Dubroca, Mme Charles de Laurens, Mme J. Dupuy et Melle Suzanne Castets. Le programme était des mieux conçu. Il débutait par des jeux. Sous l'ombre des grands arbres, Mme Albert Dubroca dirigeait de la manière la plus accueillante le service d'un buffet rustique. Plus loin, une loterie très abondamment pourvue, répandait sur d'heureux gagnants, la pluie bénie des lots en nature. Mais, à 17 hr., on n'hésitait pas à y renoncer, pour assister, dans la grande salle, à la solennité annoncée. On entendait d'abord la « Toulousaine » chantée avec une chaleur communicative par le groupe de Toulouse des hôtes du Préventorium. Ces enfants ont tous une physionomie joyeuse qui montre qu'au Préventorium on ne manque ni de bon air, ni de soleil, ni de r... La tenue est irréprochable. Les vêtements blancs sont éclatants de fraîcheur et de propreté.

Après Mlle Janine Marsillac, qui a fort bien joué sur le violoncelle un « adagio » de Tartini et un « concerto » de Popper, le Dr Ducourneau a fait avec une entraînante éloquence un appel en faveur du Préventorium qui hospitalise en ce moment près de cinq cents enfants et dont les bienfaits ne se comptent plus. On l'a chaleureusement applaudi et tout à l'heure la quête faite par Mlle Suzanne Castets prouvera que cet appel a été entendu.

Mais voici la partie la plus attendue du programme. Mme J. Dupuy et son chœur de jeunes chanteuses landaises ont bien voulu apporter leur aimable concours à cette fête charitable. Mme J. Dupuy chante d'abord seule, en s'accompagnent elle-même au piano, quelques unes des vieilles chansons recueillies par le grand folkloriste Félix Arnaudin. C'est Mlle Suzanne Castets qui en donne la traduction en français pour ceux des auditeurs à qui la langue gasconne n'est pas familière. On sait que Mme J. Dupuy a une voix admirable. Elle chante au surplus avec un goût parfait et une exquise intelligence de la musique et du texte. On ne se lasserait pas de l'entendre. Pourtant, il lui tarde de montrer le chœur de ses chanteuses landaises — dont elle est justement si fière. Et elle a bien raison. C'est un moment délicieux. La malice ingénieuse des chansons landaises a trouvé chez ces jeunes filles des interprètes aussi gracieuses que spirituelles. Tout le monde rit et tout le monde applaudit. Que n'a-t-on de plus fréquentes occasions d'entendre ces petites merveilles !

Et maintenant, c'est le tour de notre muse landaise. Mlle Suzanne Castets tient à se surpasser. Après les triolets fameux d'Alphonse Daudet : « Mon oncle avait un grand jardin », elle a dit une fois de plus « Le marché de Peyrehorade » d'Isidore Salles comme elle ne l'avait peut être jamais dit encore. Que d'esprit ! Que de bonne grâce ! On n'en finissait pas de l'applaudir. Aussi a-t-elle bien voulu ajouter à son programme une jolie pièce gasconne de notre ami Marcel Callède.

La fête s'est terminée par des mélodies espagnoles que chantait Mlle Leonar del Castillo, et des danses espagnoles que dansait La Perlita. C'est un très beau succès. Chacun des assistants s'est empressé de féliciter en la vicomtesse de Pelleport tous ceux et toutes celles qui y ont contribué avec tant d'empressement.

Nos Hôtes. — Au nombre de nos hôtes d'été signalons notre excellent confrère, M. Raymond Gast, rédacteur au « Petit Journal ». C'est un vieil habitué de notre plage, si on peut ainsi parler d'un tout jeune journaliste. Il est venu à Capbreton dès son enfance, presque chaque année, avec son père, M. René Gast, le romancier délicat, qui a longtemps occupé les fonctions de rédacteur en chef de l'« Avenir » et qui est aujourd'hui rédacteur en chef du « Petit Journal ».

Notre jeune confrère Raymond Gast est un sportman convaincu. Il est venu de Paris, comme l'escargot, avec sa maison, mais beaucoup plus rapidement, car il a eu soin de la placer à côté de lui sur sa motocyclette. Cette maison — une fort jolie tente — il l'a dressée sur la plage un peu au sud du Sanatorium, et c'est là qu'on le trouvera, à moins qu'il ait déménagé pour aller se loger au bord du lac d'Hossegor. Il y sera naturellement le bienvenu.

FEMMES DE CHAMBRES. — Famille habitant près Bollène (Vaucluse) cherche pour le 15 novembre deux jeunes filles, sœurs si possible ou amies, sachant bien coudre et repasser et connaissant le service de table, qui désirent se placer dans famille hautement honorable. Bons gages. S'adresser à Madame Choisy-Vernet, Petit Cana, par Annemasse (Haute-Savoie) ou à la rédaction du journal « Les Landes » Chalet Yayl, avenue de l'Océan, à Capbreton.

DAX

Les grandes fêtes de Dax. — Les grandes fêtes de Dax vont commencer. Les Courses de Taureaux de dimanche et de mardi en seront les attractions principales. Déjà les douze taureaux sont arrivés. D'après les connaisseurs, ce sont des bêtes magnifiques.

Le lundi 28 aura lieu le gala de music-hall des Arènes, avec Mlle Marie Dubas comme principale vedette.

La foire-exposition contribuera à donner aux fêtes de Dax un éclat exceptionnel.

A l'Université. — M. Edmond Bousquet, de l'Ecole normale supérieure, fils de notre distingué concitoyen M. Jean Bousquet, rédacteur des postes à Tulle, et neveu de MM. Eugène et Emile Bousquet, président et secrétaire de la Société sportive des quilles de neuf, vient d'être reçu à l'agrécation de mathématiques avec le N° 4 sur 150 candidats.

A l'Ecole des Arts et Métiers. — M. Guy Cattin, ancien élève de l'Ecole supérieure, fils de M. Cattin, agent-voyer d'arrondissement, vient de sortir de l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers avec le numéro 8, la médaille et le titre d'ingénieur.

Nécrologie. — Nous apprenons avec un vif regret la mort à Limoges, dans sa 77e année, de Mme Georges de Camiade, née Marie Béraud du Palis.

Nous apprenons également avec un grand regret la mort de M. J.-B. Touya, le commerçant bien connu de notre ville.

DOAZIT

Son histoire (suite)

Au XVIIIe siècle Jean-Jacques Laborde, fils légitime de Jean-Pierre de Laborde et de Jeanne-Marthe de Capdeville, baptisé par M. St-Espès, archiprestre, parrins M. Jean-Jacques de Ribes, seigneur de perreset et demoiselle Anne de lobit de Manal, sa cousine germaine, il fust ordonné prestre dans l'église des dames religieuses de St-Sever le 6 juin 1716. Il fut vicaire a nervis, il se concilia la bienveillance de M. Abbadie darboucave, évêque d'Acqs, Lobligea a insinuer ses grades dans son diocèse lui réservant la cure de Lesperon et Le Conseil de M. Anselme, abbé de St-Sever, lui assurait le premier bénéfice vaquant dans son abbaie. Mgr l'évêque d'Acqs ches lequel il allait fort souvent voulut Lengager a impetrer sur M. de Borda, la cure de st jours d'auribat et quoy que ce fust le benefice du diocése Le pleus gratieux, il n'en voulut pas avoir cette voye. M. de Lataulade son ami, et condissiple, Capitaine au régiment de Navarre, le pressa vivement pour aller ellever les Mrs de Caupennes damou fils de dame de bedouréde héritière de gayrosse veuve de M. le marquis d'amou St-Pée et administresse des biens et de leurs enfants ce qu'lant refusé ne voulant pas renfermes ses soins à une famille particulliére, quoyque illustre la dame marquise d'Amou, et M. de Poudenx, abbé comendataire de Labbeie de pontault, son oncle maternel, escrivirent à M. Labbé Anselme qui résidoit à Souprosse afin qu'il determinat Le dit Jean-Jacques Laborde d'accepter le soin de l'éducation de Mrs damou, sen estant accordé avec luy pour le refus. La dame marquise, et M. Labbé de poudenx adressèrent à Mrs de momoun et d'abadie evêques d'aire et de d'acqs, pour Lobliger à accepter la condition, en conséquence des ordres de ces deux seigneurs, il Laccepta avec des Lettres de regendo de vicaires ad honores, pour amou, sans retribution et se rendit chez madame la marquise d'amou le 16 auost 1725, ce qui luy indisposa vivement Mr Labbé anselme, avec lequel il se reconsilia dan Les suites et chez laqu'elle il attira Jean-Jacques Laborde son neveu, et filleul, pour luy apprendre le latin avec ses autres disciples parceque la dame le voulut de même, et qu'il fust nourri à sa table.

« Dans le mois de juillet 1705, M. le vicomte daurice, conseiller au parlement de Guienne, rapporte ensuite l'interessant manuscrit, aiant fait passer la terre de doazit au decret envoi à une trentaine de sergents et recois pour s'en mettre en pocession M. le chevalier de candalle, dernier de sa famille et encore jeune homme leur fist fermer les portes qu'ils n'osèrent pas forcer, et s'estant mis en chemin pour aller enlever la moisson dans quelque metairie, du costé de Caupenne M. le chevalier de Candalle monta à cheval en veste prétextant une chasse quoy qu'il eut les pistolets, et aiant ramassé quelques peisants qu'il scavoit résolus, ils coururent avec sa troupe après les sergents, qui se voiant poursuivis ils se refugiérent dans la basse cour d'une metairie appelée « au basque » sur le bord du grand chemin de larbey, ce fust là le champ de bataille.

(à suivre) Louis Dufourcet

HAGETMAU

A l'Ecole laïque. — Nous apprenons avec regret que Mme Destremaut, notre excellente institutrice, a été admise à faire valoir ces droits à la retraite.

Mariage. — On a célébré le samedi 5 août le mariage de Mlle Marcelle Lamagnère avec M. Roques, employé de la ville de Bordeaux.

MAGESCQ

Légion d'honneur. — Nous apprenons avec un vif plaisir que notre compatriote M. Léon Pariès vient d'être promu, chevalier de la Légion d'honneur.

Mutilé cent pour cent, Léon Pariès est un de ceux qui continuent à souffrir, chaque jour des suites de l'effroyable catastrophe.

MONT-DE-MARSAN

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Jean Larrieu, maire, qui fait connaître que le choix d'un immeuble pour transférer provisoirement les services postaux, durant la transformation de l'hôtel des P. T. T., s'est porté sur la maison des Eaux, en voie d'achèvement.

Le maire propose de louer la partie disponible de cet immeuble moyennant un prix de 500 francs, pendant six mois. Adopté.

Suite en 4e page

L'ŒUVRE DE J.-B. DE GRATELOUP

Bulletin de Souscription

Le soussigné .... déclare souscrire à un exemplaire

sur (1) (beau papier .... à 35 fr.
(papier de grand luxe avec double tirage des planches .... à 100 fr.

de l'Œuvre de J.-B. Grateloup que préparent les Etablissements Madim.

Signature

et adresse ....

....

(1) Biffer la mention inutilisée.

Détacher le présent bulletin de souscription et l'envoyer signé à M. Mathias Morhardt, rédacteur en chef du journal « Les Landes », chalet Yayl, avenue de l'Océan, à Capbreton (Landes).

RUBRIQUE IMMOBILIÈRE

Nous avons à vendre :

Propriétés d'Agrément

A DAX, superbe villa entièrement neuve, tout confort, meublée jardin, garage, dépendances. Quartier agréable et tranquille. Prix intéressant.

A DAX, belle villa, confort moderne, jardins d'agrément et potager. Libre de suite. A vendre à un prix très intéressant. Presst.

A 12 kms de DAX, à proximité d'un bourg avec tous fournisseurs, belle habitation confortable, très bon état, 14 pièces. Très vastes dépendances, garage, serres, jardin potager et fruitiers, enclos, contenance totale : *2 hectares* environ. Prix : 115.000 francs. Libre de suite.

A proximité de l'Octroi de Dax, belle maison d'habitation, 12 pièces, garage, jardin potager et fruitier, parc. Prix raisonnable.

A HOSSEGOR (Landes) plusieurs belles villas avec jardin, garage. Prix raisonnables.

A SAINT-PAUL-LES-DAX, par lots, terrains à bâtir, en bordure de route, (tous fournisseurs) toutes contenances depuis 5 fr. le mètre carré.

A SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE (Landes), bordure de route et proximité du bourg. Plusieurs beaux lots de terrain à bâtir. Depuis 5 fr. le mètre carré.

Propriétés de Rapport

A DAX, bel immeuble en parfait état, bien placé sur boulevard. *Au Rez-de-Chaussée* (sur cave) : salon, petit salon, salle à manger, cuisine, souillarde, cour, W. C. — *Au 1er Etage :* une grande chambre sur le devant et deux autres plus petites sur la cour W.-C. - *Au 2me Etage :* deux grandes pièces. Grenier, Eau, gaz, électricité, *libre à la vente.* Conviendrait pour usage commercial.

A DAX, superbe immeuble entièrement neuf situé en plein centre et composé de : *Rez-de-Chaussée :* salon, salle à manger, cuisine, office, W.-C. *1er Etage :* salon, salle à manger, chambre avec salle de bains, cuisine, W.-C. *2me Etage :* 5 pièces (même disposition que le 1er Etage). *3me Etage :* 5 chambre de bonnes et deux petits greniers. Vastes caves avec puits, lavoir, etc... Eau, gaz, électricité, *chauffage central.* Facilités de location par étage. Libre à la la vente. Prix intéressant.

A DONZACQ (Landes), belle métairie de *12 hectares* environ, bâtiments en bon état. Toutes cultures. Prix très raisonnable. (Placement sûr et rémunérateur).

PRES DE PUYOO, belle métairie d'un seul tenant de *12 hectares* environ. Parfait état de bâtiments et de cultures. Prix très raisonnable.

A OSSAGES (Landes), métairie de *7 hectares 50* environ, d'un seul tenant. Rapport et redevances intéressants. Prix : 28.000 frs.

A ANGRESSE (*Landes*) 6 kms d'Hossegor, 4 kms de Saint-Vincent-de-Tyrosse, deux belles métairies de rapport, en bordure de route, d'un seul tenant, bâtiments en état. Important cheptel vif. Rapport intéressant. Placement sûr. Prix intéressant, avec facilités.

Nous avons à louer.

Dans différentes régions des Landes, à l'année ou pour la saison, plusieurs jolies propriétés de campagne. Prix : de 1.500 à 5.000 fr. (à l'année).

« Pour tous renseignements et pour traiter écrire ou s'adresser : A. DE CAUPENNE, 17, Rue Chanzy, DAX, Téléphone 4.08

Chronique régionale

(Suite)

M. Fournié donne lecture d'une lettre de l'archiprêtre au sujet de l'ouvroir Saint-Vincent, lequel projette d'établir une canalisation des eaux usées sous le terrain appartenant à la ville dans la caserne Lacaze.

Comme cette canalisation s'arrêterait à dix mètres de la rivière, autorisation est donnée de la prolonger jusqu'à hauteur des eaux, avec faculté pour la ville d'utiliser ce tuyau d'amenée, si besoin était.

Il est ensuite donné connaissance d'une lettre de Mme Julia qui, héritière de Mme Tambareau et possédant le terrain avec étang qui prend place entre la rue Bauchal-Bosquet et la rue Rouge, offre ce terrain et le lavoir payant qui y fait suite, pour un prix de 30.000 francs.

L'acquisition de ce terrain est décidée et la somme nécessaire sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice courant. Le lavoir deviendra public et gratuit. L'étang pourra être transformé en une piscine.

La question des pompes funèbres soulève une longue discussion. Le Conseil accepte finalement le traité de gré à gré pour une durée de douze années qui lui est soumis.

On examine ensuite la question de l'octroi dont la prorogation s'impose à la Ville faute de ressources suffisantes pour le remplacer. Le Conseil, sur le rapport de M. Latrille, décide de renouveler les tarifs actuels pour une période de cinq années.

Sur la proposition de M. Latrille, des félicitations sont votées par le Conseil municipal au comité des fêtes dont le résultat, on l'a vu est très satisfaisant et la confiance lui est renouvelée pour la préparation des fêtes de 1934.

L'illustre pianiste Francis Planté est-il le doyen des chasseurs de France ? — Le doyen des chasseurs de France doit être très certainement l'illustre pianiste François Planté, aujourd'hui âgé de 94 ans, et qui vient de prendre son 78e permis, car il chasse depuis l'âge de 16 ans.

Rappelons a ce propos que l'ouverture de la chasse dans les Landes a lieu demain dimanche à 6 h. du matin.

Legs. — Aux termes de son testament, en date du 3 janvier 1932, Mme Anna Cenac, veuve Forasté, commerçante à Mont-de-Marsan, lègue :

1°. — A l'Hôpital-Hospice de Mont-de-Marsan, la somme de 2.000 francs ;

2°. — A l'Hôpital de Mont-de-Marsan (pour être consacrée à la crèche), la somme de 2.000 francs ;

3°. — Au Bureau de bienfaisance de Mont-de-Marsan, la somme de 2.000 francs ;

4°. — A la Société de secours mutuels des sapeurs-pompiers, la somme de 500 francs.

D'autres part, aux termes de son testament en date du 2 mars 1933, M. Louis-Emile Demouge, négociant à lègue :

1°. — A la Société de secours mutuels de Saint-Pierre, la somme de 1.000 francs ;

2°. — A la Société de secours mutuels de Saint-Vincent-de-Paul, la somme de 1.000 francs ;

3°. — A la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville de Mont-de-Marsan, la somme de 500 francs.

Hôpital-Hospice. — Il a été récemment procédé à l'adjudication en un seul lot de la construction d'une porcherie au domaine du Pouy.

Trois soumissions ont été déposées, par M. Desjentils Félix, entrepreneur à Mont-de-Marsan (31,500 fr.) ; MM. Gonzalez et Desgracias, entreprenuers au Verdon-sur-Mer (31.575 fr. 20) ; M. Castandet Daniel, entrepreneur à Bacons (29.400 fr.).

M. Castandet ayant fait l'offre la plus avantageuse a été déclaré adjudicataire pour le prix global et forfaitaire de 29.400 francs.

Au Lycée Victor-Duruy. — M. Dezouche, professeur de physique et chimie au lycée de Mont-de-Marsan, vient d'être nommé censeur des études au lycée de La Rochelle.

M. Mimault, ancien professeur agrégé de physique, actuellement détaché à la Faculté de Rennes, est nommé à Mont-de-Marsan en remplacement de M. Dezouche.

M. Moutet, professeur d'histoire naturelle, en congé, après retour d'Indochine, remplacera Mlle Randon, appelée à une autre destination.

Légion d'honneur. — M. Ricard, trésorier-payeur général est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

Nécrologie. — Plusieurs décès ont provoqué de vifs regrets parmi la population montoise : Mme Roquebert, institutrice honoraire que tout le monde à Mont-de-Marsan entourait de sa respectueuse sympathie ; Mme Loubère, qui, après son mari, a succombé à un douloureux accident d'automobile ; M. Jean Cabe, père du directeur de la maison Liard ; M. Paul Lamaignère, chef des titres au Crédit lyonnais.

MONTFORT

A la Perception. — M. Roger Dupouy, percepteur à Cazaubon (Gers), est nommé à Montford (Landes), au même titre.

OGNOAS

Visite du domaine. — Sur l'initiative de M. Dupaya, conseiller général, une vingtaine d'agriculteurs de Montfort sont allés visiter, la propriété départementale d'Ognoas.

Reçus d'une façon excessivement cordiale et toute simple par Mme et M. Fithère, régisseur, et par M. Lagüe, chef de culture, la visite des récoltes a commencé dès la descente du car.

Après avoir traversé l'immense vignoble qui fournit un armagnac réputé et des cultures maraîchères aux légumes superbes, jeté un coup d'œil sur le matériel aratoire, la vacherie modèle, les plates-formes à fumier, les fosses à purin, le repas du midi est venu interrompre cette très instructive visite.

Elle a été reprise peu après par le parcours des greniers, des étables, des chais, pour se terminer par le sanctuaire de la maison, c'est-à-dire la réserve des eaux-devie. Là, chacun a pu se convaincre de l'excelience des produits, qui ont bien établi la réputation de cette région.

ORTHEVIELLE

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Baptiste Bourretère, maire qui a donné lecture des comptes de gestion de l'exercice 1932, d'où il ressort un excédent de recettes d'environ 9.500 francs.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité par le Conseil.

Sur cet excédent, un crédit de 5.000 francs est prévu au budget additionnel de 1933 pour adduction d'eau potable à l'école des filles.

Sur la proposition de M. Lalanne le Conseil décide, de remplacer la vieille taxe des prestations par la taxe vicinale correspondant au produit de trois journées de prestations.

Enfin, le Conseil, après avoir reçu communication d'une lettre du Sous-Préfet de Dax concernant l'électrification totale des écarts de la commune, décide de contracter un emprunt à long terme à la Caisse des dépôts et consignations et un emprunt à court terme au Crédit Foncier pour la réalisation de cet important projet, dont le montant s'élève à la somme de 150.000 francs.

Mariage. — On annonce le prochain mariage de Mlle Juliette Bergay, fille de Mme et de M. Félix Bergay, le sympathique conseiller municipal, avec M. Paul Abadie, entrepreneur de travaux publics, à Saint-Etienne-d'Orthe.

PEY

Recette Buraliste. — M. Pierre Glère, vient d'être nommé receveur buraliste à Pey.

POMAREZ

Mérite agricole. — M. Paul-Bertrand Ducosse, propriétaire agriculteur à Pomarez, membre de la Chambre d'agriculture des Landes, fondateur des Fédérations de consorces et de teneurs de bovins du Sud-Ouest, président des Fédérations de Dax et Saint-Sever, vient de recevoir, les insignes du mérite agricole.

Nous sommes heureux de lui adresser de bien vives félicitations.

ROQUEFORT

Nécrologie. — La nouvelle de la mort à l'âge de 55 ans de M. Henri Capdeville a produit une vive émotion dans toute la région. Il appartenait à une des vieilles familles roquefortaises.

SAINT-LON-LES-MINES

Nécrologie. — On vient de célébrer les obsèques du jeune Maurice Laborde, fils aîné de M. Auguste Laborde, conseiller municipal. Ces obsèques ont été une grande manifestation de sympathie.

SAINT-SEVER

La Société des chasseurs. — La Société des chasseurs de la rive droite de l'Adour se sont réunis sous la présidence de M. Duhau-Desmesures ont été décidées en ce qui concerne la braconnage.

SANGUINET

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire qui a donné lecture du budget additionnel de 1933. Il est adopté à l'unanimité ainsi que le budget primitif de 1934.

Une demande d'emplacement de hangar à bateau est acceptée. Le Conseil adopte ensuite le rapport de la commission de l'Etang de 15 juillet et ajoute qu'il sera défendu de prendre du sable sur la berge de l'étang.

SAUBUSSE-LES-BAINS

Ecole laïque. — Mlle Darmaillacq, directrice de l'Ecole de filles. est admise à faire valoir ses droits à la retraite.

SORDE-L'ABBAYE

Nécrologie. — On annonce la mort de Mme Joséphine Labarthe, veuve de l'ancien instituteur d'Orthevielle.

SORE

Mérite agricole. — M. Pierre Duprat vient de recevoir les insignes du Mérite agricole.

SOUSTONS

Justice de paix. — Notre éminent ami, M. Laboille-Moresmau, adjoint au maire de Soustons et président du Syndicat d'Initiative, est nommé suppléant du juge de paix.

TILH

Conseil municipal. — Le Conseil municipal a décidé de procéder immédiatement à l'extension de son réseau électrique sans attendre l'octroi de la subvention d'Etat. La commune peut compter sur une subvention de 42 %. Il restera à sa charge une somme approximative de 200.000 francs. Le Conseil empruntera cette somme à la Caisse des dépôts et consignations, et vote 335 centimes pour faire face au paiement de l'annuité nécessaire au remboursement.

Le projet d'adduction et de distribution d'eau étant réalisé, le Conseil décide la création d'un établissement de bains-douches à élever sur le terrain communal de Biole.

Etude de Me André Boudin, notaire
à Dax (Landes)

Successeur de Me L. Marty

Modifications aux Statuts

D'un acte reçu par Me André Boudin, notaire, à Dax, les 5 et 12 août 1933, enregistré à Dax le 18 août 1933, folio 68 No 638, il appert que la Société à responsabilité limitée existant entre M. Martin-Charles Mora, négociant, demeurant à Soustons ; M. Gabriel-Jean-Gabriel, en famille Henri Mora, commerçant, demeurant à Hossegor, pour l'exploitation d'un commerce de Boucherie, avec siège social à Soustons, sous la dénomination « Mora et Fils », au capital social de 30.000 fr., divisé en 30 parts de 1.000 francs chacune, ainsi qu'il résulte d'un acte au rapport de Me Fourcade, notaire, à Soustons, en date des 25 et 26 février 1929 ;

Par suite : 1° du décès de M. Martin-Charles Mora, arrivé en son domicile à Soustons, le 24 Novembre 1932.

2° de la cession de parts consentie par partie des héritiers du dit M. Martin-Charles Mora à M. Jean-André Mora, co-héritier, suivant acte reçu par Me André Boudin, notaire, à Dax, les 23 et 25 Juillet 1933.

3° et de la cession de parts consentie par M. Jean-Gabriel, en famille Henri Mora, à Monsieur Jean-André Mora et à M. Edmond Lacorne ;

Se continue entre :

1° Monsieur Jean-André Mora, commerçant, demeurant à Hossegor.

2° Et Monsieur Edmond Lacorne, négociant, demeurant à Paris, rue de Reuilly No 11.

Et qu'il a été apporté à la Société, notamment les modifications suivantes :

Article 1. — La société se continue entre M. Jean-André Mora et M. Edmond Lacorne.

Article 2. — Son objet consiste toujours en la même exploitation.

Article 3 — La durée de la Société reste fixée à 20 année expirant le 26 février 1949.

Article 4. — Le siège de la Société est transféré à Hossegor, Avenue du Touring-Club.

Article 5. — La dénomination de la société qui constituera à la fois sa raison et sa signature sociales, devient : « Boucherie André Mora. »

Article 6. — La société sera gérée et administrée par M. Jean-André Mora seul avec les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux résultant de l'acte constitutif de la dite société.

Article 7. — Le capital social reste fixé à la somme de 30.000 francs divisé en 30 parts de mille francs chacune, il appartient aux associés dans les proportions suivantes :

A M. Jean-André Mora pour vingt-huit parts, ci	28 parts
Et à M. Edmond Lacorne pour 2 parts, ci	2
Egalité	30 parts

Article 8. — M. Mora devra tout son temps et tous ses soins aux affaires sociales, M. Lacorne n'y devant que ses conseils et sa direction morale.

Une expédition de cet acte a été déposée le 19 Août 1933 aux greffes du Tribunal de Commerce de Dax et de la Justice de Paix de Soustons.

Pour extrait :
(Signé : André Boudin)

Bulletin d'Abonnement

Veuillez m'inscrire pour un abonnement d'un an au journal « Les Landes » dont le montant est de 24 francs.

Signature :

Date ____________

Nom : ____________

Adresse : ____________
(très lisible)

Prière de joindre à ce bulletin d'abonnement un chèque postal au nom des Etablissements Madim, Bordeaux, N° 197.10.

Imprimerie Madim - Bayonne. Le Gérant : Laurent Cadéac